

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Secrétaire communal,

concerne : vente du terrain appartenant à De Lijn (Chaussée de Louvain) - suivi de dossier

En juin dernier, je vous adressais une question écrite au sujet du déménagement de la société De Lijn et de la mise en vente du terrain.

Plusieurs riverains me font part de leurs inquiétudes suite à la circulation d'un certain nombre de rumeurs relatives à la future affectation des lieux. Aujourd'hui, les infrastructures semblent désaffectées. Afin de faire le point sur la situation, je vous prie donc de trouver un certain nombre de questions complémentaires, à savoir :

- la Commune a-t-elle manifesté auprès de la société de Lijn et/ou le propriétaire des lieux son intérêt pour le terrain et s'est-elle officiellement portée candidate acquéreuse ? Si oui, où en est la procédure d'acquisition ? Dans le cas contraire, quelles sont les raisons du désintérêt éventuel de la commune ou de l'abandon de la transaction ?

- auquel cas la procédure de vente serait-elle clôturée, le Collège a-t-il connaissance de l'identité de la personne morale ou physique qui en est désormais le/la propriétaire ? Dans cette éventualité, le Collège a-t-il connaissance des intentions du/des propriétaire(e) et des projets envisagés sur le site ?

- quelle est la situation juridique et/ou patrimoniale du parking actuellement mis à disposition des riverains et du chemin reliant et des voiries reliant la Chaussée de Louvain, le site de De Lijn, le parking et la rue du Maquis ?

- quelles seraient les conséquences d'une vente à un tiers ? La commune pourrait-elle perdre l'usage, en tout ou en partie, du parking, des voiries ou le chemin de verdure qui longe les propriétés de la rue Van Laethem ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

Salutations distinguées.

Pascal Freson